

**CNAS**

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale  
Caisse Nationale des Assurances  
Sociales des Travailleurs Salariés



## Droit de l'Etudiant à la Sécurité Sociale

**La CNAS vous accompagne  
durant votre parcours  
universitaire**

**Site Web :** [www.cnas.dz](http://www.cnas.dz)  
**Email :** [celluleecoutecomunication@cnas.dz](mailto:celluleecoutecomunication@cnas.dz)  
**Tél :** 021.91.16.69/91.22.04  
**Adresse :** Route des deux Bassins  
Ben -Aknoun -Alger

Droit de l'Etudiant  
Sécurité Sociale

### **Etudiant ceci vous concerne**

La réglementation en matière de sécurité sociale vous permet d'avoir le statut social, en souscrivant à une assurance dès votre inscription à l'université.

Pour cela, il suffit de remplir un dossier d'immatriculation référencée (téléchargeable via le site web) dûment complété et accompagné par les services compétents de l'université accompagnée des pièces suivantes :

- Un extrait de votre acte de naissance
- Un bulletin d'inscription à l'université

### **Vos droits**

Dès que vous êtes en possession de votre dossier d'immatriculation vous pouvez bénéficier des prestations en nature pour les risques suivants :

- Assurance maladie
- Assurance maternité
- Au titre de l'ensemble des prestations en matière d'accident du travail y compris le service d'un capital décès en cas d'accident du travail mortel.

[WWW.CNAS.DZ](http://WWW.CNAS.DZ)

Entier retraité, pensionnaire ou rentier, délivrés par les services des impôts  
à l'attention de la Direction des Impôts de la Région de Bruxelles-Capitale  
à l'adresse suivante : Direction des Impôts de la Région de Bruxelles-Capitale  
Service des Impôts des Particuliers, Avenue de la Woluwe 62, 1200 Bruxelles, Belgique  
Téléphone : 02 737 30 00